

## MORALE GÉNÉRALE

### PRELIMINAIRES

#### DÉFINITION DE LA MORALE. — SA MÉTHODE SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES PARTIES DE LA PHILOSOPHIE DIVISION

**Définition de la morale.** — La morale se définit : *science des mœurs.*

Nos mœurs sont nos habitudes de vivre. Il va sans dire que les mœurs que la morale nous enseigne sont les mœurs telles qu'elles doivent être, c'est-à-dire des habitudes de vivre conformes à la règle du devoir, des habitudes qui sont des devoirs.

Elle se définit encore : science du *devoir* ; — science qui nous enseigne notre *fin* et les *moyens* de la remplir<sup>1</sup>, — science qui nous instruit à faire le *bien* et à éviter le *mal* ; — science de la *loi* et du *but* des actions humaines.

*La morale est une science pratique* : elle n'enseigne pas seulement ce qui est, elle dit ce qu'il faut faire, elle donne des règles à la volonté ; elle apprend à l'homme à bien user de sa liberté pour atteindre sa fin dernière. C'est à cette fin qu'elle rapporte tout ; c'est vers cette fin qu'elle oriente toutes les bonnes volontés. « Si le moraliste refuse de s'élever jusque-là, il n'est plus qu'un peintre de mœurs, ou, moins encore, un sophiste et un habile qui enseigne peut-être l'art de parvenir, mais non pas celui d'être homme. » (E. BLANG.)

REMARQUE. — Il ne faut pas confondre un *écrivain moraliste* avec un *philosophe moraliste*. Celui-ci se propose de déterminer les règles auxquelles doivent se conformer les mœurs pour être bonnes ; celui-là observe seulement la conduite des hommes pour en noter les traits généraux, les travers et les ridicules. Saint Thomas est un philosophe moraliste ; la Bruyère n'est qu'un moraliste.

*C'est une science nécessaire* : la pratique du bien en suppose la connaissance. Il ne suffit pas, pour vivre en honnête homme,

<sup>1</sup> La fin d'un être étant réalisée, les aspirations et les besoins de sa nature sont satisfaits. Cette parole de Pascal est donc juste : « La morale est l'art de bien vivre et d'être heureux. » — Pascal dit encore : « La science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction ; mais la science des mœurs me consolera toujours de l'ignorance des sciences extérieures. »

en homme de bien, d'avoir vaguement le sens du devoir, de savoir, d'instinct, que quelque chose est bien et doit être fait, que quelque chose est mal et doit être évité ; il faut avoir des règles précises de conduite et savoir les appliquer dans toutes les circonstances de la vie. La loi naturelle est quelquefois obscure dans sa généralité. « Il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le faire. » (GUIZOT.)

La morale est le complément nécessaire de toutes les études philosophiques. A quoi bon apprendre la psychologie, la logique, la théodicée, si ces sciences ne doivent pas aboutir à la morale, c'est-à-dire à la connaissance pratique et au gouvernement de soi-même ?

— On s'est posé cette question : *La vertu peut-elle s'enseigner ?* « Non, » répond Platon. « Oui, dit Sénèque, *la vertu s'enseigne ; il y a un art de devenir bon.* » Tous deux ont raison au point de vue où ils se placent. La vertu est affaire de *volonté*, et dans ce sens elle ne s'enseigne pas ; mais elle est aussi affaire d'*intelligence* ; car elle est l'observation constante d'une loi qui s'adresse à la raison — comme elle s'impose à la volonté. Avant d'être un ordre, le précepte est d'abord une vérité, par conséquent il est objet de science. On ne peut connaître le bien sans l'aimer, et étudier le bien ou la morale, c'est se disposer à devenir meilleur. L'homme qui a des idées claires et justes est mieux en état d'apprécier les motifs et les mobiles qui le sollicitent, de se soustraire aux préjugés, de résister aux mauvais exemples, aux sophismes, aux faux systèmes. (Voir sur cette question : *Psychologie*, 19<sup>e</sup> leçon, page 270.)

**Méthode.** — La morale étudiant ce *qu'est* l'homme, *en fait*, et ce qu'il *doit* être, *en droit*, est une *science* à la fois *expérimentale* et *rationnelle*. Elle observe les faits moraux, les coordonne et en détermine les lois, c'est-à-dire qu'à l'occasion de ces faits elle s'élève à la conception des principes absolus qu'ils supposent : voilà le côté expérimental. Elle part de principes certains, de vérités nécessaires, et en déduit des conclusions rigoureuses, qui règlent la conduite : voilà le côté rationnel. Elle constate, par exemple, par l'analyse de la conscience morale, que l'homme discerne le bien du mal, qu'il est intelligent et libre, qu'il conçoit un bien obligatoire, et elle en conclut qu'il est lié par cette idée du bien obligatoire, qu'il est responsable.

Sous peine de faire une morale impraticable, comme les stoïciens et comme Kant, il faut partir de l'observation de la nature humaine : on ne peut savoir ce qu'elle doit être que si on connaît ce qu'elle est ; mais, comme on l'a vu en *Logique*, p. 471, la méthode expérimentale est impuissante à constituer une morale. Chercher à tirer la loi morale des faits par l'expérience, comme les lois physiques et naturelles, c'est se tromper sur sa vraie nature. La loi morale n'est pas créée par les rapports des hommes entre eux, comme le sont les lois physiques et naturelles par les rapports des faits et des êtres ; elle est antérieure à ces rapports et elle les règle.

« Les lois qu'on peut tirer des faits ne sont elles-mêmes que des faits généralisés et ne sauraient par suite avoir un caractère obligatoire. Lorsqu'on aura réussi à établir qu'ici ou là, ou même partout, les hommes agissent de telle ou telle manière, s'ensuivra-t-il qu'on soit moralement tenu d'imiter leur exemple, et



prétendra-t-on convertir en devoir une manière d'agir, parce qu'elle est plus ou moins générale? A ce compte, il suffirait de prendre telle ou telle société, au moment où la corruption y est répandue, pour se croire autorisé à ériger le vice en loi. Tous les faits du monde ne peuvent nous apprendre que ce qui est et non ce qui doit être; autrement dit, les lois qu'on dégage de l'expérience ne sont que de pures constatations, dépourvues de toute valeur et de toute autorité morale. Le malheur, c'est qu'il y a une tendance de plus en plus marquée à s'appuyer sur ces prétendues lois, pour rejeter ou ébranler la loi morale véritable et conclure de la généralité des actes à leur légitimité. » (VESSIOT, *Che-min faisant.*)

Si la morale n'était pas avant tout une œuvre de raison et non d'expérience, opposerait-on constamment le droit au fait? On a remarqué qu'en politique les partis comprennent si bien de quel côté se dirigent les plus vives préoccupations des esprits, qu'ils se renvoient sans cesse le reproche d'*immoralité*, c'est-à-dire d'être en opposition avec le droit et la justice, comme la seule qui puisse toucher les hommes de bon sens et de bonne foi.

**Rapports de la morale avec les autres parties de la philosophie.** — La morale, comme la logique, est un complément de la *psychologie*: elle dirige la volonté dans la réalisation du *bien*, de même que la logique dirige l'*intelligence* dans la recherche du *vrai*. Un système erroné de morale a généralement pour point de départ une psychologie fautive; ainsi le sensualisme en morale est le simple corollaire de l'empirisme psychologique.

C'est la psychologie qui constate l'existence de la moralité (*notion du bien obligatoire*) dans la nature humaine et fournit à la morale son point de départ; c'est elle qui donne la connaissance de l'homme, connaissance indispensable, soit pour déterminer l'idéal moral, qui n'est pas autre chose que l'homme lui-même idéalisé; soit pour déterminer les devoirs particuliers, soit pour indiquer les moyens de les remplir, moyens nécessairement appropriés à la nature de l'homme.

La morale repose sur la *théodicée*: l'idée de Dieu est le fondement, la règle et la sanction de la morale. Une morale sans Dieu est une morale sans fondement, sans règle et sans sanction: c'est un non-sens. Croire au devoir, c'est croire à Dieu. Le devoir n'est rien, s'il n'est le *devoir* de faire la volonté de Dieu.

Toutes les sciences morales, comme leur nom l'indique, ont évidemment des rapports étroits avec la morale.

L'*esthétique* ou science du beau ne peut pas se séparer de la morale, parce que la morale est la science du bien, et que le bien, comme le vrai, est la condition du beau: « Rien n'est beau que le vrai; » dans l'ordre de la volonté ou ordre moral proprement dit, ce qui est vrai, c'est ce qui est bien. De là, la liaison et presque la synonymie de ces termes: *raison, conscience, goût*; la raison ou l'entendement a pour objet le vrai; la conscience, le bien; le goût, le beau.

L'*histoire* ne peut porter sur la vie des individus et sur celle des peuples des jugements justes qu'à la lumière des principes moraux. L'histoire bien faite, tout en revêtant le caractère scientifique et montrant comment les faits sociaux se conditionnent les uns les autres, est comme une vérification des sanctions naturelles; même sans être faite en vue d'une idée morale préconçue, comme on le veut aujourd'hui, elle reste une morale en exemples: « c'est la conscience du genre humain. » (TACITE.)

L'*économie politique*, qui a pour objet l'*utile*, doit, pour ne pas faire fausse route, se rappeler les règles de l'*honnête*; car, en se plaçant au point de vue des principes, qui est le seul vrai, l'honnête est la mesure de l'utile. Le *travail*, qui crée la richesse, et l'*économie*, qui la conserve, sont des devoirs, et par là rentrent dans la sphère de la morale. Tout ce que la morale *ordonne* ou *condamne* au nom du devoir, l'*économie politique* le *conseille* ou le *condamne* au

nom de l'intérêt. L'une et l'autre, par exemple, demandent la liberté du travail et condamnent l'esclavage; la première, au nom de la dignité humaine: tout homme est inviolable dans l'exercice légitime de son activité; la seconde, au nom de l'intérêt: le travail libre est plus productif que le travail esclave.

La *jurisprudence*, ou science du droit, a des rapports très étroits avec la morale: le droit et la morale ont un sujet commun, l'homme intelligent et libre, vivant à l'état social; mais la morale embrasse toutes les lois qui s'imposent à la conscience humaine, et le droit, entendu dans son sens restreint de droit positif, ne contient que les règles sanctionnées par une contrainte matérielle du pouvoir social. Toute règle légitime de droit positif est une règle de morale; car c'est la morale qui nous ordonne d'obéir aux lois civiles; mais toute règle de morale n'est pas une règle de droit: la société civile n'a sanctionné qu'un certain nombre de règles de morale, de façon à les ériger en règles de droit positif. Nous avons dit *légitime*, car tout ce qui est *légal* ou de droit positif n'est pas par le fait même *équitable* ou de droit naturel. Il est des actes *légalement* licites et que la conscience réprovoque comme *illégitimes*, parce qu'ils sont *malhonnêtes*; telle est, par exemple, la *prescription*, en certain cas, comme moyen d'acquiescer la propriété.

En un mot, la *morale*, qui a pour objet le bien, c'est-à-dire la fin même de l'homme, doit régler l'activité libre dans toutes ses manifestations. La fin de l'économie politique, par exemple, est de nous conduire au bien par l'utile, comme celle de l'art ou de l'esthétique de nous y conduire par le beau, et celle de la logique par le vrai. « La morale n'est pas tout; mais, ou elle n'est rien, ou elle s'étend à tout et surveille tout. » (RABIER.)

**Division de la morale.** — La morale se divise en deux parties: la morale *théorique* ou *générale* et la morale *pratique* ou *particulière*; celle-là est surtout une science: elle pose les principes, elle les explique; celle-ci est surtout un art: elle déduit les conséquences des principes, elle applique les principes aux faits c'est-à-dire aux diverses formes de l'activité humaine. La première est la science du *devoir*, la seconde est la science des *devoirs*; l'une nous fait connaître la *loi morale* et les idées qui s'y rapportent: *ordre, désordre, bien, mal, liberté, devoir, droit, responsabilité, vertu, vice, mérite, démerite, satisfaction de conscience, remords*, etc.<sup>1</sup>; l'autre nous enseigne quels sont les préceptes et les défenses auxquels nous avons à conformer notre vie pour rester fidèles à la loi et atteindre notre fin.

Il ne faut pas oublier que la morale surtout, plus encore que la philosophie en général, se fait « avec l'âme tout entière », suivant le mot de Platon, et que c'est la mutiler que de poser, avec Kant, la primauté de la raison pratique sur la raison spéculative, ou, avec A. Comte, la primauté du cœur sur l'esprit. Les principes auxquels se rattachent les préceptes valent plus que les préceptes

<sup>1</sup> On donne ici de ces mots quelques courtes définitions qui suffisent dans la pratique: *Loi morale*: règle obligatoire à laquelle l'homme doit conformer sa conduite pour être dans l'ordre; — *ordre*: ce qui est conforme à la loi; — *désordre*: ce qui est contraire à la loi; — *bien*: ce qui est conforme à la loi morale; — *mal*: ce qui est contraire à la loi morale; — *liberté*: pouvoir de se déterminer, possession de soi-même; — *devoir*: nécessité morale; — *droit*: pouvoir moral; — *responsabilité*: caractère d'un être qui doit rendre compte de ses actes et en recevoir le prix; — *vertu*: habitude du bien; *vice*: habitude du mal; — *mérite*: accroissement de valeur morale; — *démérite*: perte de valeur morale; — *satisfaction de conscience*: bon témoignage que rend la conscience après une bonne action; — *remords*: reproche de la conscience après une mauvaise action.



eux-mêmes. Séparés des idées rationnelles qui les fondent et les expliquent, les préceptes manquent d'autorité et sont sans action sur la volonté. Voilà pourquoi c'est une illusion de croire qu'un *catéchisme moral* renfermant les préceptes qui ont eu force de loi partout et toujours chez les peuples civilisés, serait suffisant pour assurer la pratique du bien; car il ne suffit pas, comme on l'a vu, de bien juger pour bien faire, de connaître le devoir et sa raison pour le pratiquer. C'en est cependant la condition première et essentielle.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Quelques pensées sur l'idée de Dieu et la morale. — « Fontanes, disait Napoléon au grand maître de l'Université, il faut me faire des hommes... Et vous croyez que l'homme peut être homme, s'il n'a pas Dieu? Sur quel point d'appui posera-t-il son levier pour soulever le monde, le monde de ses passions et de ses fureurs? L'homme sans Dieu, je l'ai vu à l'œuvre depuis 1793. Cet homme-là, on ne le gouverne pas, on le mitraille. De cet homme-là, j'en ai assez... Et c'est cet homme-là que vous voudriez faire sortir de mes lycées! Non, non, pour former l'homme je me mettrai avec Dieu; car il s'agit de créer et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur apparemment. »

Diderot (*Pensées philosophiques*) a dit : « Si j'avais un enfant à dresser, moi, je lui ferais de la Divinité une compagnie si réelle... Je lui dirais : « Dieu l'entend, et tu mens ! » Je multiplierais autour de lui les signes indicatifs de la présence divine. S'il se faisait, par exemple, un cercle chez moi, j'y marquerai une place à Dieu, et j'accoutumerai mon élève à dire : « Nous étions quatre, Dieu, mon ami, mon gouverneur et moi. »

« Un peuple qui perdrait l'idée de Dieu, perdrait par là même tout idéal. Je ne m'explique pas sur quoi il pourrait continuer à orienter sa marche. » (Ed. QUINET.)

« Pour donner un principe à la vertu, il faut, de très bonne heure, imprimer dans l'esprit de l'enfant une notion vraie de Dieu. » (LOCKE.)

« Dieu, et de là toutes les vertus, tous les devoirs. » (JOURNET.)

« Nous sommes forcés de convenir que la religion seule peut établir une morale qui repose sur une base inébranlable. » (DIDEROT.)

« Je ne voudrais pas être gouverné par des athées, car je sais bien que, s'ils avaient intérêt à ce que je fusse égorgé, je serais bientôt égorgé. » (VOLTAIRE.)

« La pratique des devoirs ne se réalise pas sans Dieu, pas plus que sans Dieu leur conception ne se justifie. » (RONDELET.)

Montaigne, parlant de la croyance en Dieu, dit que si l'homme « la reçoit bien en bon escient, s'il la plante bien vivement en soy, son intelligence se rend plus noble et plus digne, laissant le non estre pour se joindre à l'estre, et, logeant en soy l'infinité du bien, elle prend une merveilleuse accroissance de perfection, elle reçoit de cette sainte créance une influence de bonté, et participe à la grandeur et excellence de la chose qu'elle croit ».

## TABLEAU ANALYTIQUE

**Définitions de la morale.** La morale se définit : Science des mœurs ; Science du devoir ; Science qui nous enseigne notre fin et les moyens de la remplir ; Science qui nous instruit à faire le bien et à éviter le mal ; Science de la loi et du but des actions humaines.

La morale est une science *pratique* : elle n'enseigne pas seulement ce qui est, elle dit encore ce qu'il faut faire; elle donne des règles à la volonté et apprend à l'homme à bien user de la liberté pour atteindre sa fin. C'est une science *nécessaire* : la pratique du bien en suppose la connaissance. « Il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le faire. » (GUIZOT.)

**Méthode.** La morale est une science à la fois expérimentale et rationnelle. Par l'*induction*, elle observe les faits moraux, les coordonne et en détermine les lois; Par la *déduction*, elle part de principes certains et en tire des conclusions rigoureuses. Elle constate, par exemple, que l'homme est libre (expérience), et elle conclut qu'il est responsable (raisonnement).

<sup>1°</sup> Comme la *logique*, elle est un complément de la *psychologie* : — Un système erroné de morale a pour point de départ une psychologie fautive.

<sup>2°</sup> La morale repose sur la *théodicée* : une morale sans Dieu est un non-sens : — L'idée de Dieu est le fondement, la règle, la sanction de la morale.

<sup>3°</sup> L'*esthétique*, science du beau, ne peut se séparer de la morale, science du bien. — Le beau, le bien, le vrai, sont trois aspects d'une même perfection.

<sup>4°</sup> L'*histoire* ne peut juger les hommes et les faits qu'en s'appuyant sur les principes immuables de la morale. « L'histoire est une morale en exemples, c'est la conscience du genre humain. » (TACITE.)

<sup>5°</sup> L'*économie politique*, qui a pour objet l'*utile*, ne peut se séparer de la morale, qui a pour objet l'honnête. — L'honnête est la mesure de l'utile.

<sup>6°</sup> La *jurisprudence*, science du droit, repose sur la morale. — Toute loi positive tire son autorité de la loi morale;

En un mot, la morale doit régler l'activité libre de l'homme dans toutes ses manifestations. « La morale n'est pas tout; mais, ou elle n'est rien, ou elle s'étend à tout et surveille tout. » (RABIER.)

La morale se divise en deux parties :  
<sup>1°</sup> La morale *théorique* ou *générale*, qui pose les principes;  
<sup>2°</sup> La morale *pratique* ou *particulière*, qui en déduit les applications.

**Divisions.** La première nous fait connaître la *loi* et les idées qui s'y rapportent; La seconde nous enseigne quels sont les *préceptes* et les *défenses* auxquels nous devons nous conformer. L'une est la science du *devoir*; L'autre, la science des *devoirs*.